



Sommecaise Infos

Bulletin d'informations municipales de votre village

J'❤️
MA
COMMUNE
#23

JUILLET - AOÛT - SEPTEMBRE 2019



P.3

Collège La Croix de l'Orme



P.4

Chasse - Campagne 2019/2020



P.5

Retour en images

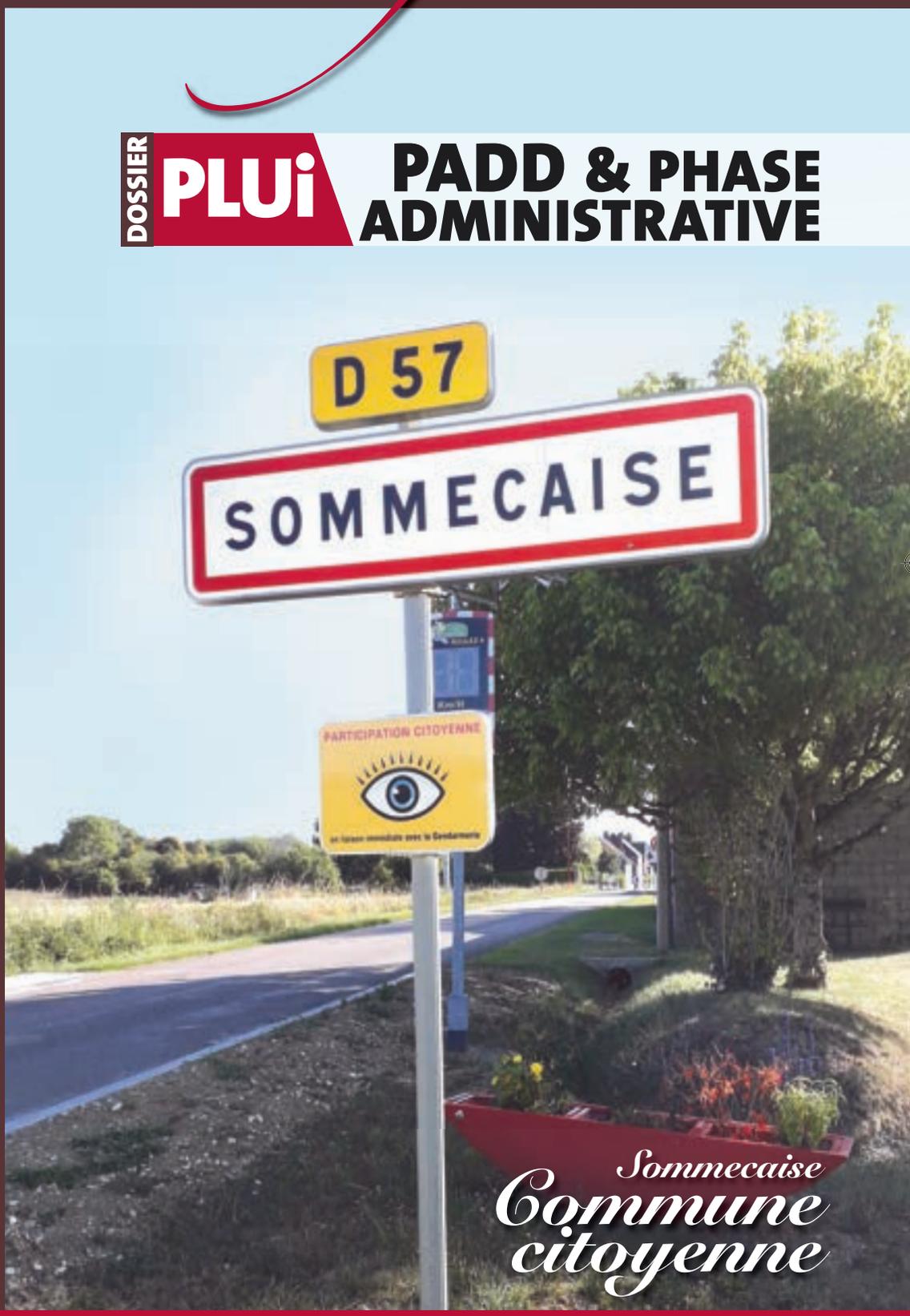


P.8

Dossier PLUi :
PADD et Phase administrative

DOSSIER **PLUi**

PADD & PHASE ADMINISTRATIVE



*Sommecaise
Commune
citoyenne*



3 VIE PRATIQUE

- Aillant-sur-Tholon : la demi-pension du collège
- Inscription sur les listes électorales
- Calendrier des collectes des déchets
- Commémoration de l'Armistice 1918
- Noël des Enfants
- Colis de fin d'année
- Chasse - Campagne 2019/2020
- Bourses Départementales
- Cars scolaires

5 ÉVÈNEMENTS ET MANIFESTATIONS

- Retour en Images

6 CONSEIL MUNICIPAL

- Compte-rendu du Conseil municipal
- Projet d'aménagement de la place du village
- La Maison Médicale d'Aillant-sur-Tholon opérationnelle fin 2019
- Conseil communautaire

8 DOSSIER

- PLUI : PADD et phase administrative

11 NOTRE DÉPARTEMENT

- La sécurité routière dans l'Yonne

12 VIE DE LA COMMUNE

- Agenda des Manifestations

Ouverture de la mairie

Lundi : 16H – 18H

Judi : 10H – 12H

Téléphone : 03.86.73.64.14

mairie.sommeçaise@orange.fr

Site internet :

www.sommeçaise.fr

Secrétaire de mairie :

Nadine Bureau

Sommeçaise Infos #23



Chère Madame, Cher Monsieur,
Depuis la parution de notre dernier bulletin, plusieurs dossiers ont été finalisés :

- les travaux de revêtement de la chaussée Rue Neuve et aux Fourchons,
- la rénovation d'une partie de la couche de roulement route de Chantereine et la réfection de l'ensemble des busages et fossés,
- la mise en sécurité de la Grande Rue par la pose des

installations de réduction de vitesse,

- la mise en location de la maison acquise et rénovée par la Mairie, devenue effective début septembre.

Nous nous concentrons maintenant sur le projet de création de la Place du village dont vous trouverez, en pages intérieures, une première ébauche. Les premiers travaux débiteront avant la fin de l'année et nous vous tiendrons naturellement informés de leur avancement ainsi que de celui de la réalisation du projet tel que défini par le bureau d'étude et voté unanimement par le Conseil Municipal.

Mais les propos de mon éditorial sont tout autres. Je voudrais souligner des faits qui me préoccupent particulièrement, à l'instar de ce que vous avez pu entendre ces derniers jours dans les médias : les incivilités commises contre les personnes chargées d'une mission de service public et/ou les vols et dégradations des biens communaux car – même dans notre petit village – nous sommes confrontés à ces phénomènes et cet incivisme :

- insultes et violences verbales à l'encontre des élus dépositaires de l'ordre public lors des permanences de Mairie ou envers les agents municipaux,
- dépôts sauvages d'ordures le long de nos routes ou aux abords des containers nous obligeant à trier nous-mêmes ces déchets alors que la collecte des ordures résiduelles ou recyclables est parfaitement organisée pour faire de l'Aillantais une collectivité pilote en la matière,
- vols au cimetière, le dernier en date étant celui des galets décoratifs installés lors de la rénovation du puits accueillant les cendres des défunts au Jardin du Souvenir,
- toujours au cimetière, vols des fleurs sur les tombes, utilisation de l'eau la nuit pour reconstituer les réserves des campings car itinérants,
- vols des arbustes dans les jardinières devant la Mairie,
- non-respect du code de la route concernant le sens interdit situé sur la D 3,
- récriminations vindicatives contre l'aménagement de la Grande Rue ayant pour seul objet la sécurisation des riverains,
- exigence accrue et insistante de certains habitants pour régler toujours plus vite leur situation personnelle s'agissant d'intérêt particulier au détriment de l'intérêt général.

Il est, bien entendu, légitime de ne pas toujours être d'accord avec les actions mises en œuvre par un Maire mais il est bon de rappeler qu'il reçoit pour celles-ci quitus du conseil municipal et légitimité issue de l'élection. Malheureusement, et comme nous venons récemment de le voir avec le décès de mon collègue Maire de Signes auquel je rends hommage, et les agressions de plus en plus nombreuses envers les élus, les incivilités ont maintenant tendance à se généraliser, nos concitoyens se comportant de plus en plus en consommateurs auxquels tout est dû.

Mais NON, cela ne marche pas comme cela. Si une petite communauté est active – et j'en veux pour preuve Sommeçaise avec, par exemple, ses restos-marchés – c'est grâce à ses bénévoles et ses élus se dévouant sans compter pour créer de la convivialité. Les restos-marchés auxquels beaucoup d'entre nous se rendent avec plaisir, c'est un travail de chaque semaine pour une petite dizaine de bénévoles – toujours les mêmes – qui montent et démontent les structures, c'est l'accueil des commerçants, ce sont les approvisionnements à effectuer en utilisant son propre véhicule, la buvette à animer jusqu'au dernier participant, l'inventaire des stocks à faire, la comptabilité, les fournisseurs à payer, c'est le nettoyage et le rangement complet en fin de saison c'est la disponibilité sans faille de ces bénévoles pour créer cette ambiance si chaleureuse faisant dire à tous « nous reviendrons l'an prochain ».

Sans bénévoles et sans élus volontaires, pas de dynamisation du village, pas de manifestations, pas de concert, pas d'animations, pas de vide grenier, pas de restauration, pas de Noël des enfants, pas de colis de fin d'année, enfin plus aucune de ces actions créant lien et convivialité. Sans l'investissement bénévole et permanent de certains élus, pas de bulletin municipal, pas de site internet, pas de projets, rien de tout cela.

Prenons garde que la disparition de ces vocations altruistes et engagements personnels ne pousse le législateur à nous faire intégrer des collectivités de plus en plus grandes dont la gestion administrative et distante ira à l'encontre de la proximité, de la présence et de la disponibilité tant réclamées par nos concitoyens.

Pensons-y et prenons quelques instants pour remercier comme il se doit toutes celles et ceux qui, par leur dévouement, ont à cœur de préserver bénévolement le bien-être de tous et pour seul et unique motivation : l'intérêt général.

Patrick Dumez
Maire de Sommeçaise
Vice-Président de la Communauté
de Communes de l'Aillantais

Mairie : 9, Grande Rue - 89110 Sommeçaise - Tél. : 03 86 73 64 14 - mairie.sommeçaise@orange.fr - www.sommeçaise.fr

Directeur de la publication : Patrick Dumez - Rédaction et communication : Madeleine Fournier-Hirzel

Crédits photos : M. Fournier-Hirzel. Photos additionnelles : Freepik - L.Duvernoy

Création maquette et réalisation : Laurence Duvernoy - Tél. : 06 63 09 86 95 - lau.duvernoy@gmail.com

Impression : ImpAct Imprimerie

INFOS PRATIQUES

Aillant-sur-Tholon : la demi-pension du collège La Croix de l'Orme en service



Collège La Croix de l'Orme à Aillant-sur-Tholon.

La réhabilitation du collège La Croix de l'Orme à Aillant-sur-Tholon, débutée en avril 2016, s'achèvera pour la rentrée scolaire 2019. Les nouveaux espaces – demi-pension, salle polyvalente, hall d'entrée et administration – sont mis à disposition des élèves dès cette année. La restructuration des espaces pédagogiques, qui avait débuté par les salles de musique et d'arts plastiques, les bureaux de la vie scolaire et l'infirmerie, ainsi qu'une partie des salles banalisées, sera suivie par celle du bâtiment abritant les salles de sciences et de technologie.

Le Conseil départemental de l'Yonne remplit de nombreuses missions concernant les collèges. Il est en charge de l'entretien et de la réhabilitation des bâtiments, de leur équipement en matériel et mobilier, de la gestion des personnels techniques, des dotations en fonctionnement, de la restauration scolaire et de la définition des secteurs de recrutement.

Engagé dans un programme de réhabilitation des collèges publics depuis 2001, il poursuit la restructuration du collège La Croix de l'Orme à Aillant-sur-Tholon (le 15^e sur les 33 que compte le département). L'investissement cumulé consenti depuis 2001 pour le département a dépassé les 170 millions d'euros cette année dont 10 millions pour le seul collège de la Croix de l'Orme.

L'inscription sur les listes électorales : ce qui change en 2019

Le principal changement est la fin de la limite de dépôt d'inscription fixée auparavant au 31 décembre.

Désormais, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6^e vendredi précédant le scrutin.

De plus, la réforme a généralisé partout en France le téléservice, permettant de s'inscrire sur les listes électorales en ligne sur demarches.interieur.gouv.fr.



Il est bien sûr toujours possible de s'inscrire par courrier ou en se rendant directement dans sa mairie.

Les électeurs pourront dorénavant :

- s'il sont âgés de moins de 26 ans, s'inscrire sur la liste électorale de la commune du domicile de leurs parents, quand bien même ils résident dans une autre commune,
- s'inscrire sur les listes électorales d'une commune dont ils sont contribuables (assujettis aux impôts locaux) depuis au moins deux ans, au lieu de cinq ans auparavant,
- s'inscrire sur la liste électorale d'une commune s'ils sont gérants ou associés majoritaires ou uniques depuis au moins deux ans d'une société payant des impôts locaux dans cette commune,
- vérifier, à partir de février 2019, sur service-public.fr, qu'ils sont bien inscrits sur les listes électorales et connaître leur bureau de vote.

Pour vous inscrire sur les listes électorales de votre commune, rendez-vous sur le site [demarches](http://demarches.interieur.gouv.fr) du ministère de l'Intérieur.

AGENDA

Calendrier des collectes des déchets

4^e trimestre 2019

Mois	7	21	
Octobre	7	21	
Novembre	4	18	
Décembre	2	16	30

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées très tôt le matin et les emballages recyclables dès la fin de matinée des dates concernées. Pensez à les sortir la veille des collectes. Retrouvez les consignes de tri sur le site internet : <https://ccaillantais.fr>

Commémoration de l'Armistice 1918

Lundi 11 novembre 2019

11h00 : Dépôt de gerbe au monument aux morts de la mairie

11h30 : Dépôt de gerbe au monument aux morts du cimetière
Suivi du verre de l'amitié au foyer communal



Le Noël des Enfants

– résidant dans la commune –
aura lieu le

samedi 14 décembre 2019
au foyer communal.

Ils recevront une invitation personnalisée à leur nom.

Nous invitons les familles dont les enfants n'ont pas été recensés à venir se faire connaître en mairie aux jours et heures de permanence.



Colis de fin d'année

Les **Séniors âgés de 70 ans et +**, résidant dans la commune, recevront un colis qui leur sera distribué par les élus fin décembre, au moment des fêtes de fin d'année.

Soyez informés et recevez les alertes de votre commune à tous moments avec PanneauPocket

Déjà disponible à Sommeceaise depuis mai dernier

Testez vous-même
l'application est gratuite !



Sur le store de téléchargement

1. Entrez « PanneauPocket » dans la barre de recherche en haut de l'écran
2. Le logo de PanneauPocket apparaît
3. Cliquez sur « Installer » ou « Obtenir »
4. Ouvrez l'application (et autorisez les notifications)



PANNEAUPOCKET
« Ma commune dans la poche »

Vie pratique

INFOS PRATIQUES

Chasse - Campagne 2019/2020

ARRÊTE PRÉFECTORAL N° DDT/SEFREN/UFCEP/2019/028
d'ouverture et de clôture de la chasse
pour la campagne 2019-2020 dans le département de l'Yonne

	Dates d'ouverture	Dates de clôture
Chasse autorisée de 8h00 à 17h00		
PETIT GIBIER		
Faisan commun et vénéré	15/09/2019	31/01/2020
Perdrix rouge et grise	15/09/2019	31/01/2020
Lièvre d'Europe	15/09/2019	17/11/2019
<i>Le tir du lièvre est soumis à plan de chasse dans certaines communes (voir détail sur arrêté). Dans toutes les autres communes, (dont Sommecaise) le tir du lièvre n'est autorisé que du 15 septembre au 5 octobre 2019.</i>		
GRAND GIBIER		
Chevreuil, cerf sika, daim, mouflon	A l'approche individuellement ou en battue	
	15/09/2019	29/02/2020
Cerf élaphe	A l'approche individuellement	
	15/09/2019	29/02/2020
	En battue	
	13/10/2019	29/02/2020
Sanglier	A l'approche individuellement ou en battue	
	15/08/2019	29/02/2020

La chasse du sanglier est soumise à plan de chasse sur l'ensemble du département conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2002. La chasse du sanglier est également autorisée en battue, à compter du 1^{er} juin 2019, sur autorisation préfectorale et après avis des services de la FDCY.

Pour plus de précisions,
contacter La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne
<http://www.chasseurdelyonne.fr/accueil>

Article 1^{er} : La période d'ouverture générale de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée pour le département de l'Yonne :

- du 15 septembre 2019 à 8 heures
- au 29 février 2020 à 17 heures.

Article 2 : Par dérogation à l'article 1^{er} ci-dessus, les espèces de gibier figurant au tableau ci-contre ne peuvent être chassées que pendant les périodes comprises entre les dates et aux conditions spécifiques de chasse.

Article 3 : La période d'ouverture de la chasse à courre, à cor et à cri est fixée du 15 septembre 2019 au 31 mars 2020.

Article 4 : La période d'ouverture de la vénerie sous terre est fixée du 15 septembre 2019 au 15 janvier 2020. Toutefois, l'exercice de la vénerie sous terre du blaireau est autorisé pour une période complémentaire allant du 15 mai au 14 septembre 2020. Chaque équipage de vénerie exerçant cette activité pendant la période complémentaire est tenu d'effectuer, avant le 30 septembre 2020, un compte-rendu des opérations menées et du nombre de blaireaux prélevés auprès de la direction départementale des territoires - 3 Rue Monge - BP 79 - 89011 Auxerre Cedex.

Article 5 : Les heures de chasse sont fixées comme suit, de l'ouverture à la clôture générale

- de 8 heures à 18 heures du 15 septembre 2019 au 26 octobre 2019,
- de 9 heures à 17 heures du 27 octobre 2019 au 29 février 2020.

Cette limitation des heures de chasse s'applique au gibier sédentaire, à l'exclusion de la chasse à l'approche et à l'affût des grands animaux soumis au plan de chasse et du tir des animaux classés susceptibles d'occasionner des dommages dans le département. La chasse au gibier d'eau n'est pas concernée par cette limitation quand elle est pratiquée sur les étangs, lacs, fleuves, rivières, canaux et réservoirs, ainsi que dans les marais non asséchés. Ne sont pas non plus concernées par la limitation horaire, la chasse à courre, la vénerie sous terre et la chasse des oiseaux de passage lorsqu'elle est pratiquée à poste fixe.

Article 6 : La chasse du lapin de garenne à l'aide du furet est autorisée du 15 septembre 2019 au 29 février 2020.

Article 7 : La chasse en temps de neige est interdite à l'exception de :

- l'application du plan de chasse (chevreuil, cerf élaphe, cerf sika, daim, mouflon, sanglier),
- la vénerie sous terre,
- la chasse à courre du grand gibier,
- la chasse du lapin, du renard et du pigeon ramier,
- la chasse au gibier d'eau ainsi que le tir des ragondins et rats musqués.

LES BOURSES DÉPARTEMENTALES

Année scolaire 2019 - 2020



Tous les ans, le Conseil Départemental de l'Yonne attribue des bourses aux familles remplissant les conditions de ressources.

3 TYPES D'AIDES FINANCIÈRES

BOURSES POUR LES COLLÉGIENS

(de la 6^e à la 3^e)

Date limite de dépôt : 15 octobre 2019

Retrait des dossiers

À partir de septembre dans les collèges ou au Conseil Départemental.

NOUVEAU

Les dossiers de bourses pour les collégiens sont téléchargeables à partir du site internet www.yonne.fr - rubrique Sports et Jeunesse

BOURSES D'APPRENTISSAGE ARTISANAL

(jeunes en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation)

Date limite de dépôt : 31 décembre 2019

BOURSES MOBILITÉ

(jeunes en contrat de formation professionnelle)

Le dépôt des dossiers est possible durant toute l'année.

Les règlements d'allocation des différentes aides financières sont actualisés tous les ans et à la demande et sont disponibles sur le site internet du Conseil Départemental de l'Yonne www.yonne.com - rubrique Sports et Jeunesse

PRÉFET - Sous-Direction de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur
Hôtel du Département - 89011 Auxerre Cedex
Tél. 03 86 72 87 83 ou 03 86 72 87 87
jeunesse@yonne.fr



Retrouvez les horaires des cars scolaires
sur le site internet de la commune
www.sommecaise.fr rubrique « l'actualité de Sommecaise »

Évènements et manifestations

Retour en Images



Aménagement de la Grande Rue
Juillet 2019



Travaux maison acquise par la mairie
avant location



Restauration des vitrages dans l'église



Restos-marchés - Juillet / août 2019

Concert Les Estivales en
Puisaye - Jeudi 22 août 2019



Conseils municipal et communautaire

COMPTE-RENDU

Compte-rendu du Conseil Municipal

Réunion du 4 juillet 2019 (extraits)

L'an deux mil dix-neuf, le quatre juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick Dumez, Maire.

Présents : Mmes Laure-Reine Delagoutte, Marie-Louise Despons, Madeleine Fournier-Hirzel, Annick Geffray, Annick Rousseau et MM. Jean-Luc Bourgoïn, Philippe Durand et Alain Guettard.

Absent excusé : Néant.

Absent : M. Rémi Lentier.

Date de la convocation : 27/06/2019.

Intervention du Gendarme Terret

M. le Maire laisse la parole au Gendarme Terret de la Gendarmerie de Montholon.

Approbation du compte-rendu du 11 avril 2019

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu de la réunion du 11 avril 2019.

Désignation du Secrétaire de séance

Après délibération, le Conseil Municipal désigne M. Philippe Durand secrétaire de séance.

Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale

M. le Maire présente le document d'aide à la prise de décision établi par l'Agence Technique Départementale de l'Yonne (ATD 89). Nous sommes dans l'attente d'une nouvelle proposition de tableau.

...

Informations et questions diverses

Travaux de la Place : Les demandes de subvention au titre des amendes de police et de l'appel à projet « Attractiv'Yonne » ont été déposées. Les diagnostics amiante et plomb des bâtiments viennent d'être fait. Les travaux de bardage et toiture de la halle devraient être réalisés en fin d'année. Le projet d'agencement définitif de la Place réalisé par le bureau d'étude URBAN est présenté aux élus. Chacun d'entre eux signe et approuve le document présenté. Le dossier d'appel d'offre, à destination des entreprises, sera disponible pour une consultation durant l'été. Les offres devant être remises courant novembre.

Communauté de Communes de l'Aillantais :

- **PLUi :** L'enquête publique étant en cours, le commissaire enquêteur a tenu une permanence à la mairie de Sommeçaise. Il n'a eu aucune visite. L'Etat doit valider le document final en septembre.

- **Maison de santé :** Les travaux se poursuivent. La maison de santé devrait ouvrir ses portes en novembre. Tous les cabinets seront occupés (médecins généralistes, infirmiers, pneumologue, psychologue, ...)
- **Déploiement de la fibre :** Le domaine de la Brionnerie bénéficiera de la montée en débit début 2020.
- **Téléphonie mobile :** La commune fait partie du programme « newdeal ». Un pylône sera implanté à échéance 12 mois, pour couvrir le territoire communal.
- **Commission déchets :** M. Durand fait un compte rendu de la dernière réunion de cette commission évoquant sa visite au centre de tri.

Dates à retenir :

- vendredi 12 juillet : feux d'artifice,
- du 12 juillet au 9 août : restos marchés,
- jeudi 22 août : concert des Estivales.

Séance levée à 20h15.

Projet d'aménagement de la place du village



Concernant le projet d'aménagement de la place du village, les entreprises concernées par les travaux à venir seront prochainement consultées (réhabilitation de la halle couverte, création des aménagements de la place, démolition d'une partie des bâtiments actuellement existants). Les premiers travaux débuteront avant la fin de l'année.





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU AILLANTAIS

La Maison Médicale d'Aillant-sur-Tholon opérationnelle fin 2019

La maison médicale d'Aillant S/Tholon (maquette).



Le calendrier des travaux de la future maison médicale d'Aillant-sur-Tholon étant actuellement respecté, celle-ci devrait normalement ouvrir ses portes fin 2019.

D'une surface de 650 m², elle disposera de 4 cabinets de médecins généralistes, d'un podologue, d'un psychologue pour enfants, d'infirmiers (ères), d'un kinésithérapeute et d'un ostéopathe. À terme, un cabinet dentaire pourrait également être prévu. Des bureaux, locaux et un appartement réservé aux stagiaires compléteront l'ensemble. Ce bâtiment, d'un coût d'environ 1,5 million d'euros a été conçu pour l'accueil et le confort des patients. Nous vous tiendrons au courant de la date effective d'ouverture.

Conseil Communautaire du 2 juillet 2019 (extraits)

Sujet n° 7 : Avenant à la convention sur le programme de travaux de montée en débit avec le conseil départemental de l'Yonne

Le président donne la parole à Patrick DUMEZ. Il rappelle que par délibération en date du 20 décembre 2018, le Conseil Communautaire a approuvé la modification du programme de montée en débit sur le territoire de l'Aillantais. Il était prévu la montée en débit de postes situés sur trois communes du territoire : La-Ferté-Loupière (1^{er} trimestre 2019), Villemer et Sommecaise. Le coût pour la Communauté de Communes est de 89 280 euros pour les trois communes. Le déploiement sur la commune de Villemer ne sera pas réalisé, ce qui représente une baisse du coût de l'opération d'une valeur de 22 320 euros sur la convention initiale.

Le projet d'avenant est joint au présent document. Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'avenant à la convention de services et d'autoriser le Président à la signer.

Considérant l'exposé du vice-président, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents :

APPROUVE l'avenant à la convention de services ;

AUTORISE le président à signer cet avenant à la convention.

Sujet n° 8 : Convention de réalisation des travaux de raccordement des foyers à la fibre optique sur le territoire avec le conseil départemental de l'Yonne

Patrick DUMEZ précise que le conseil départemental propose d'accélérer le calendrier de déploiement de la fibre sur le territoire de l'Aillantais :

- une première tranche est prévue entre 2019 et 2021 pour la majorité du territoire (toutes les communes hors Sommecaise et Les Ormes). Le montant des travaux est estimé à 552 200 euros (100 euros par prise),

- une seconde tranche à partir de 2022 pour une partie des communes de Sommecaise et des Ormes.

Les modalités de gestion seront différentes en fonction des tranches. Le projet de convention avec le conseil départemental est joint au présent document. Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur ce projet de convention.

Considérant l'exposé du vice-président, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents :

APPROUVE la convention de réalisation des travaux de raccordement des foyers à la fibre optique sur le territoire aillantais telle que proposée par le conseil départemental de l'Yonne.



DOSSIER PLUi / PADD ET PHASE ADMINISTRATIVE (Extraits)

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE D

Initié au début de l'été 2017, le PADD a fait l'objet d'un débat en Conseil Communautaire le 23 novembre 2017. Pa des 10 dernières années, sur la période 2019-2030. Ils ont retenu le souhait de conserver l'identité urbaine des ce remarquables. Enfin, le scénario de développement envisagé conforte le tissu économique et commercial de l'A

Le cadre de la loi, l'article L-151-5 du Code de l'Urbanisme

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune
- il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain
- il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Ces objectifs seront également enrichis dans le cadre des politiques que la Communauté de Communes mettra en œuvre de manière contractuelle avec l'Etat et les autres collectivités locales (Conseil Régional et Départemental).

Qu'est-ce qu'un PADD ?

Le Projet d'Aménagement des élus de la Communauté de Communes de l'Aillantais (PADD) du PLUi constitue le projet politique des élus de la Communauté de Communes de l'Aillantais dans les domaines de l'Aménagement du Territoire.

À partir des objectifs inscrits dans la délibération du Conseil communautaire prescrivant le PLUi, des enseignements du diagnostic et des échanges issus des réunions et ateliers de travail et de concertation, il affirme les grands choix stratégiques d'ici à l'horizon 2030.

AXE 1 – Préserver les paysages et les milieux naturels pour garantir un cadre de vie de qualité

Le renforcement de l'identité du territoire par ses paysages en préservant les milieux naturels à diverses échelles

- préserver et mettre en valeur la trame bleue (le Vrin, le Tholon et le Ravillon),
- protéger les milieux d'intérêt écologique sur l'ensemble du territoire,
- préserver les espaces tampons présents en pourtour des bourgs constituant des espaces écologiques et paysagers intéressants,
- préserver la trame végétale villageoise.

Un développement équilibré et raisonné des bourgs

- une croissance démographique et urbaine modérée d'ici à 2030
(l'hypothèse démographique retenue est celle dite « au fil de l'eau ». Elle s'appuie donc sur un niveau de croissance démographique récemment atteint et donc plausible. L'objectif est donc une moyenne à l'échelle du territoire qu'il faut adapter ensuite en fonction de l'attractivité résidentielle des bourgs, de leur offre de service et de leurs potentiels économiques),
- favoriser l'accueil de 750 à 800 nouveaux habitants d'ici 2030 permettant d'atteindre 11 160 habitants. La croissance démographique retenue s'élève à + 0,42 % par an entre 2013 et 2030,
- accueillir 56 logements nouveaux chaque année soit 672 logements à l'horizon 2030 en cohérence avec l'objectif démographique retenu,
- répartir la production des nouveaux logements selon les principes suivants :
 - 50 % au sein des enveloppes urbaines et villageoises existantes en favorisant la remise sur le marché de logements vacants (120 logements environ) et en permettant l'urbanisation des dents creuses (220 logements environ)
 - 50 % en extension maîtrisée et cohérente des villages existants (330 logements environ),
- réduire la consommation de foncier pour l'habitat.



Arbres, haies et bosquets, Vallée du Vrin, La Ferté-Loupière.



E DÉVELOPPEMENT DURABLES – PADD

7. Parmi les principaux axes, les élus ont projeté la poursuite de la croissance démographique enregistrée au cours des centres bourgs lorsqu'ils se densifieront tout en préservant les espaces naturels et les ensembles végétaux de l'Aillantais. Vous trouverez dans ce dossier les grands axes retenus par les élus de la CCA.

AXE 2 – Renforcer les dynamiques actuelles pour garantir l'attractivité du territoire

- favoriser un parcours résidentiel complet et des formes urbaines adaptées,
- diversifier l'offre de logement,
- diversifier les formes urbaines : sortir du « tout lotissement » de l'individuel « classique,
- favoriser le renouvellement urbain et la réhabilitation : se fixer un objectif atteignable en favorisant la remise sur le marché de 25 % du parc de logements vacants d'ici 2030, soit 120 à 125 logements à l'horizon 2030.

Le renforcement et l'accompagnement du tissu économique local, en lien avec les territoires voisins

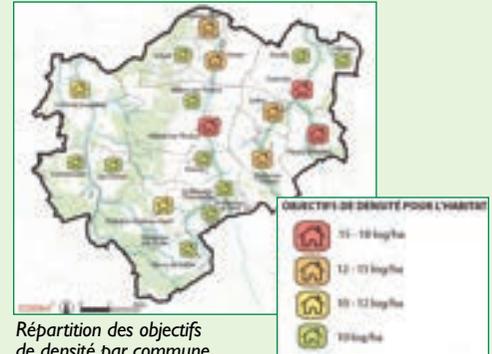
- assurer le maintien et favoriser le développement harmonieux des entreprises en place en leur permettant d'évoluer au sein de leur site et/ou à proximité,
- garantir une offre foncière pérenne pour de nouvelles entreprises souhaitant s'installer sur le territoire.

La valorisation d'une agriculture respectueuse de son environnement comme atout du territoire

- préserver des espaces agricoles en cohérence avec un projet de développement urbain de l'Aillantais, modéré dans sa consommation de terres agricoles afin de ne pas compromettre la pérennité des exploitations,
- accompagner le maintien, le développement et la diversification de l'activité agricole,
- mener une réflexion sur la proximité des exploitations et des habitations.

Le renforcement du potentiel touristique à l'ouest de l'Aillantais, lieu d'accueil au sein de paysages préservés

- garantir l'authenticité des villages, la qualité des centres-bourgs, des entrées et traversées de villages et hameaux,
- améliorer les conditions d'accueil touristiques en permettant le développement d'une nouvelle offre,
- aménager les espaces publics des villages de l'ouest invitant à leur découverte dans de bonnes conditions,
- mettre en scène, valoriser les qualités des centres-bourgs remarquables de la frange ouest.



AXE 3 – Une gestion durable du territoire par le renforcement d'un réseau de proximité

Le renforcement et la diversification du tissu commercial pour accompagner le développement résidentiel et touristique

- se laisser l'opportunité de répondre favorablement à toute volonté de création de commerce ou assimilé ou d'évolution de commerce en place,
- renforcer la structure commerciale de certaines communes,
- favoriser la présence de commerces et services sur certaines rues d'Aillant-sur-Tholon.

Parfaire le niveau d'équipements et de services du territoire en lien avec ses capacités d'accueil

- maintenir une offre scolaire et de centre de loisirs de proximité au sein de chaque bourg équipé,
- encourager le maintien de professionnels de santé sur le territoire en favorisant la création de locaux adaptés et bien situés au sein des bourgs,
- assurer le maintien et l'optimisation des équipements collectifs structurants existants et favoriser leur renouvellement lorsque nécessaire,
- favoriser la création d'équipements de proximité développant les liens intergénérationnels,
- agir en faveur de la mise en place de réseaux de communications numériques performants sur l'ensemble des bourgs.

La Grande Rue St Antoine, Aillant-sur-Tholon.



Inscrire l'Aillantais dans une mobilité durable, pragmatique et contemporaine

- limiter les besoins en déplacements motorisés en renforçant les proximités entre l'habitat, l'emploi et les services,
- favoriser un meilleur partage des espaces publics en faveur des modes de déplacement actifs (piétons, vélos) dans les traversées et au sein des centres-bourgs,
- aménager des itinéraires de randonnée et de VTT entre les communes,
- agir pour le développement d'une offre en mobilité innovante en lien avec le département et les territoires voisins,
- œuvrer pour la mise en place d'une véritable offre en transport pour les bourgs structurants (ligne Auxerre-Joigny).



DOSSIER PLUi / (Suite)

Objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

- S'agissant de l'habitat, entre 2007 et 2016 (10 années), la consommation foncière à destination de l'habitat était de 6 ha/an pour une moyenne de 52 logements nouveaux, soit une moyenne de 1 150 m² consommés par logement nouveaux. La densité moyenne correspondante s'élevait à 8,5 logements par hectare en moyenne. A l'horizon 2030, l'objectif pour l'Aillantais est d'obtenir une consommation d'espace plus modérée avec une densité moyenne de 12 logements par hectare.
- S'agissant du développement économique, entre 2007 et 2016 (10 années), la consommation de foncier à destination de l'activité économique a été faible avec une moyenne annuelle de 0,4 ha, soit 4 hectares sur la période. A l'horizon 2030, le PADD retient, entre autres objectifs, un développement modéré du foncier avec une consommation totale d'environ 12 ha envisagée pour de nouvelles zones d'activité sur le territoire. À terme, cela représente environ 240 nouveaux salariés sur le territoire.
- S'agissant des équipements publics, entre 2007 et 2016 (10 années), la consommation de foncier à destination des équipements d'intérêt collectif a été faible avec une moyenne annuelle de 0,44 ha, soit 4,4 hectares sur la période. Les orientations du PADD pourraient générer une consommation d'espace modérée estimée à 4 hectares environ sur la période 2019-2030.

CONSOMMATION TOTALE PRÉVISIONNELLE SUR LA PÉRIODE 2019-2030 (12 ANNÉES)

- 46 ha pour l'habitat,
- 12 ha + 5 ha pour le projet économique,
- 4 ha pour l'équipement du territoire.

Soit 67 hectares consommés en 12 années correspondant à une consommation moyenne annuelle de 5,6 hectares contre 7 hectares annuels sur la période 2007-2016. Ainsi, la consommation foncière estimée est inférieure de 20 % par rapport à la période de référence.

Phase administrative

L'ARRÊT DU PROJET DE PLUi



Par délibération en date du 24 janvier 2019, le Conseil Communautaire a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) pour notre territoire. Les différents documents composant le projet de PLUi sont désormais soumis à la consultation des personnes publiques associées et des particuliers lors de l'enquête publique.

Le PLUi arrêté, comprend :

- 1 - Le rapport de présentation (comprenant l'évaluation environnementale).
- 2 - Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (déjà disponible sur le site internet).
- 3 - Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).
- 4 - Le Règlement.
- 5 - Les plans de zonage réglementaire : zonage – zonage bourg.
- 6 - Les servitudes d'Utilité Publique (pas disponible sur le site internet).
- 7 - Les périmètres particuliers (pas disponible sur le site internet).
- 8 - Les plans de réseaux (pas disponible sur le site internet).

Les documents sont également consultables en version « papier » à la mairie de votre domicile et à la communauté de communes de l'Aillantais. Vous pouvez consulter une partie des documents ci-dessus sur le site de la CCA : <http://www.ccaillantais.fr/> dans les rubriques dédiées

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La sécurité routière dans l'Yonne en 2018



Avec 38 % des accidents corporels et 33 % des personnes tuées en 2018, le non-respect des règles du code de la route est, depuis de nombreuses années, une cause récurrente des accidents dans le département de l'Yonne avec la vitesse et l'alcool.

L'inobservation du droit de la priorité est la cause la plus fréquente des collisions. De tels accidents se produisent principalement dans les carrefours (giratoires, à feux, aux signaux « stop » ou « cédez le passage »).

LES RADARS DANS L'YONNE

- 2 RADARS DE FRANCHISSEMENT DE PASSAGE À NIVEAU - mis en service en juillet 2012
- 31 RADARS AUTOMATIQUES FIXES DONT 3 RADARS DOUBLE SENS - installés progressivement depuis 2004
- 7 RADARS AUTOMATIQUES EMBARQUÉS - utilisés par les forces de l'ordre
- 2 RADARS MOBILES NOUVELLE GÉNÉRATION - mis en service respectivement en avril 2014 et février 2016

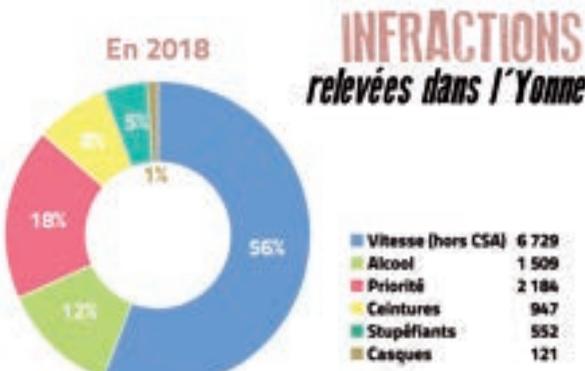
L'ensemble des radars a relevé près de 100 000 infractions pour l'année 2018 SOIT UNE MOYENNE DE 273 INFRACTIONS PAR JOUR (- 11 % par rapport à 2017)

Accidentologie 2018 en chiffres

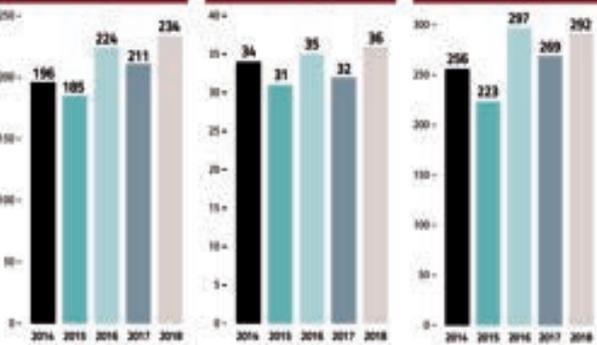
EN 2018, DANS L'YONNE

328 victimes d'accidents de la route dont 36 tués et 292 blessés.

* Taux de gravité = nombre de personnes tuées par millions d'habitants. Référence : population légale par département issue des chiffres INSEE 2015.



ÉVOLUTION de l'accidentologie dans l'Yonne



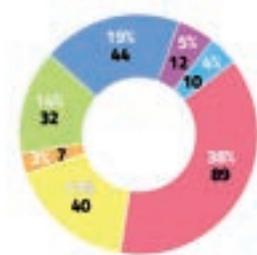
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TUÉS par catégorie d'usager

ANNÉE	Motocyclette	Vélo	Quads	Cyclo	Motos	Véhicules	VUL*	Personnel	TOTAL
2014	3	1	-	3	5	19	3	-	34
2015	1	1	-	2	1	23	2	1	31
2016	9	1	-	2	5	16	2	-	35
2017	4	1	1	-	4	20	-	2	32
2018	4	2	-	-	4	21	3	2	36

*VUL : Véhicules Utilitaires Légers

CAUSES PRINCIPALES des accidents corporels

Année 2018



ACCIDENTS MORTELS Causes principales affectées à chaque tué

Année 2018



RÉPARTITION DES VICTIMES

En 2018, les conducteurs responsables d'accidents mortels sont majoritairement des locaux (79%). Comme en 2017, les seniors de 75 ans et plus sont la tranche d'âge qui ressort le plus dans les accidents mortels avec 8 victimes pour une représentativité de 11,4 % de la population locale. Bien que le nombre de personnes décédées chez les 25-39 ans soit de 7, c'est bien la catégorie d'âge des 18-24 ans qui est la plus touchée avec 5 tués alors même qu'ils ne représentent que 5,9 % de la population de notre département.

Tranches d'âge	Répartition des victimes									
	0-14 ans	15-17 ans	18-24 ans	25-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70-74 ans	75 ans et plus	TOTAL
Part des tués	Nb	0	1	5	7	5	5	0	5	8
%		0,0%	2,8%	13,9%	19,4%	13,9%	13,9%	0,0%	13,9%	22,2%
% de la population		16,6%	5,0%	5,9%	16,0%	13,2%	13,6%	7,2%	11,1%	11,4%





Agenda **Jusqu'au 14 décembre** des Manifestations

ÉVÈNEMENTS



Samedi 26 oct.
Dimanche 17 nov.
Samedi 14 déc.

Tartiflette Karoké
Salon de la Généalogie
Noël des Enfants



PROCHAIN RENDEZ-VOUS

SOIRÉE **Tartiflette KARAOKÉ**

SAMEDI 26 OCTOBRE 2019 À 20H
au FOYER COMMUNAL

ANIMÉE PAR DJ.PAT

**VENEZ
DÉGUISÉS**

Au Menu : Tartiflette

Kir et pichets compris (possibilité d'acheter du vin en bouteilles)*

HALLOWEEN
c'est le Thème !

ENTRÉE : 15 euros

7 euros pour les - de 12 ans

UNIQUEMENT SUR RÉSERVATION

**L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.*

RÉSERVATION **SOIRÉE TARTIFLETTE-KARAOKÉ** du 26 octobre 2019



Nom : Prénom :

Adresse : Téléphone :

Mail :

Je souhaite réserver pour personne(s). **+ de 12 ans** : 15 euros x **- de 12 ans** : 7 euros x

soit au TOTAL de = euros



À RETOURNER DUMENT COMPLÉTÉE au Comité des Fêtes de Sommeçaise - 9 Grande Rue - 89110 Sommeçaise
AVANT LE 19 OCTOBRE 2019 AVEC VOTRE CHÈQUE à l'Ordre du Comité des Fêtes de Sommeçaise

Retrouvez toutes nos manifestations sur : www.comite-fetes-sommeçaise.fr

www.facebook.com/cfsommeçaise
sommeçaise.comitedesfetes@laposte.net

Sommeçaise
www.sommeçaise.fr